

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 144 Subventions (3.039.114 euros), conventions et avenants n° 1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 3 janvier et 6 avril 2017 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10e et l'autorise à signer des conventions et avenants n° 1 et 2 pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 8 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions et des avenants n° 1 et 2 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ayant son siège social 34 A, rue des Vinaigriers(10e), pour l'attribution de 13 subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 270.467 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 32, rue Petites Écuries (10e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier 2018-03728).

Article 3 : Une subvention de 187.598 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 30, rue de Saint Quentin (10e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier 2018-03729).

Article 4 : Une subvention de 193.712 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 143, quai de Valmy (10e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03727).

Article 5 : Une subvention de 90.269 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 129/131, rue du Faubourg du Temple (10e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-08701).

Article 6 : Une subvention de 246.911 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 25, rue Léon Frot (11e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-08617).

Article 7 : Une subvention de 417.155 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou son établissement situé 36, rue de Picpus (12e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03731).

Article 8 : Une subvention de 264.686 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 211, boulevard Vincent Auriol (13e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03732).

Article 9 : Une subvention de 268.283 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 80, rue de la Colonie (13e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03733).

Article 10 : Une subvention de 242.024 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 12, rue Jacquemont (17e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03736).

Article 11 : Une subvention de 240.322 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 154 bis, rue de Saussure (17e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03735).

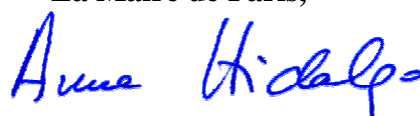
Article 12 : Une subvention de 208.601 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 2, rue Albert Roussel (17e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03734).

Article 13 : Une subvention de 223.293 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 96, boulevard de la Chapelle (18e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03737).

Article 14 : Une subvention de 185.793 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 13/15, rue de l'Ourcq (19e) (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2018-03738).

Article 15 : La dépense correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO